

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**PROJET DE REHABILITATION DES VOIRIES DE
LA VILLE DE KINSHASA (PHASE 2)**

**TERMES DE REFERENCE ET ETENDUE DES SERVICES
D'UN INGENIEUR CONTROLEUR DES TRAVAUX AU SEIN DE LA
CELLULE INFRASTRUCTURES**

Septembre 2023

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt de la Banque Arabe de Développement Économique en Afrique (BADEA) à hauteur de \$50.00 millions pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa (Phase II). Ce projet cofinancé le Fonds Saoudiens pour le Développement (FSD) et du Fonds Kowetien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dont les montants seront déterminés ultérieurement, ainsi qu'une contrepartie du Gouvernement de la République Démocratique du Congo d'un montant de \$5.64 millions..

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire pour la reconstruction et la modernisation des infrastructures de base ainsi que l'amélioration des conditions sociales de la population urbaine.

Il vise la réalisation des principaux objectifs suivants :

- Désenclaver les quartiers populaires et pauvres et assurer la liaison directe entre les différentes communes de la ville de Kinshasa.
- Rendre viable la circulation des biens et des personnes en toute saison.
- Améliorer les conditions de drainage des eaux pluviales et ménagères et contribuer à l'assainissement de la ville.
- Décongestionner les artères principales de la Ville et améliorer les conditions de trafic en général.
- Contribuer au développement socio-économique de la ville et ses communes par la réduction du coût d'exploitation des véhicules et du temps du parcours.

Le projet de réhabilitation de la voirie de Kinshasa (Phase II) s'articule autour de 4 composantes ci-après :

a) **Composante 1 : Travaux de Génie Civil**

Elle comprend (i) la construction, la réhabilitation et le bitumage de 14 artères d'une longueur totale de 35,80 Km, (ii) le traitement de l'érosion du site de Kindele et la reconstruction de la section de la route de Kimwenza endommagée (1 km) et (iii) la construction du pont sur la rivière N'djili de 60 à 80 ml de portée et 10 mètres de largeur ;

b) **Composante 2 : Service de Consultant**

Elle comprend l'élaboration des études d'APD, des études Environnementales et sociales et du DAO ainsi que le Contrôle et Surveillance des travaux ;

c) **Composante 3 : Appui à l'Unité d'Exécution du Projet au sein de la Cellule Infrastructures**

d) **Composante 4 : Appui à l'Office des Voiries et Drainage**

Elle comprend l'acquisition de matériels et d'engins destinés à l'entretien de la voirie et des ouvrages d'assainissement ;

e) **Composante 5 : Expropriation**

Elle comprend l'indemnisation des biens immobiliers touchés par l'emprise des artères ainsi que le frais de gestion et de coordination des opérations par l'Unité d'Exécution du Projet

f) **Composante 6 : Atelier de démarrage et évaluation à mi-parcours ;**

g) **Composante 7 : Audit des comptes**

1.1 Description du projet

Le Projet de bitumage des voiries de la ville de Kinshasa dont l'étude de faisabilité a été réalisée en 2012, porte sur les activités techniques suivantes :

- études techniques (Avant-Projet Détaillé et Dossiers d'Appel d'Offres) et environnementales (y compris le Plan d'Actions de Réinstallation) pour les 14 artères, érosion de Kindele et pont sur la rivière N'djili ;
- travaux de génie civil suivants :
 - réhabilitation de 5 artères de 16,8 Km sur les 35,8 Km prévus ;
 - traitement du site érosif de Kindele et la reconstruction de la section de la route de Kimwenza endommagée et ;
 - construction d'un pont de 60 à 80 ml sur la rivière N'djili se raccordant avec l'avenue SEP-Congo.

Les quatorze (14) artères sont définies ci-après :

N°	Nom de l'artère	Tronçon-Section	Longueur (m)	Largeur (m)
1	SEP CONGO	Relie le Boulevard Lumumba à l'avenue Congo-Japon au niveau de la 15 ^{ème} Rue	6 200.00	9.00
2	BIRMANIE	Relie l'avenue de Victoire à l'avenue Manifeste	5 000.00	9.00
3	LUYEYE	Relie l'avenue Birmanie à l'avenue de Libération	1 000.00	6.00
4	MATEBA – N'GUNGU	Relie l'avenue ByPass à l'avenue de l'Université	2 000.00	7.00
5	FIDAMI – ITIMBIRI	Relie l'avenue Gungu à l'avenue Kianza	1 300.00	7.00
6	FRIGO	Relie l'avenue Kianza à	1 200.00	9.00

N°	Nom de l'artère	Tronçon-Section	Longueur (m)	Largeur (m)
		l'avenue Mombele		
7	MOPULU	Relie l'avenue Frigo à l'avenue Université	600.00	4.00
8	KAHEMBA	Relie l'avenue Frigo à l'avenue Université	600.00	4.00
9	DIBAYA - RIGHINI	Relie l'avenue Université à l'avenue Bypass	1 600.00	7.00
10	BOUCLE BIKORO	Dessert la RN1 au niveau de l'UPN	4 700.00	7.00
11	LOKELE	Relie la bretelle de Gare Centrale à l'avenue Kabinda	2 500.00	7.00
12	ITAGA	Relie l'avenue de Libération à l'avenue Kabambare	4 500.00	7.00
13	PLATEAU	Relie le boulevard 30 juin à l'avenue Dima	3 000.00	9.00
14	Prolongement de l'avenue CROIX ROUGE	Raccorde l'avenue Croix-Rouge jusqu'à l'avenue Itaga	1 600.00	7.00

Les principaux travaux à effectuer dans le cadre du présent projet comprendront:

- Les travaux préliminaires et préparatoires comprenant le dégagement de l'emprise, le décapage, la démolition des ouvrages existants et le déplacement et rétablissement des réseaux ;
- Les travaux de terrassements généraux ;
- Les travaux de drainage et d'assainissement ;
- Les travaux de reconstruction de la chaussée et ses dépendances ;
- Les travaux d'éclairage et de signalisation routière.

2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

a) L'Agence d'exécution du projet est la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Créée par Arrêté Ministériel n°CAB/TPI/024/MN/FK03/2004 du 077 octobre 2004, la Cellule Infrastructures a une mission générale d'appui institutionnelle au MITP, notamment de Maître d'Ouvrage Délégué des projets sur financements internationaux. En ce qui concerne le projet de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa (Phase 2), il est créé au sein de la Cellule Infrastructures, une unité d'exécution du projet (UEP) composée d'un Coordonnateur du projet, assisté par une équipe composée de deux ingénieurs techniciens, d'un Spécialiste en Passation des Marchés, d'un Spécialiste Socio-environnementaliste, d'un administratif, d'une secrétaire et d'un chauffeur.

b) La Cellule Infrastructures est chargée des tâches spécifiques suivantes :

- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée représentant le MITP, Maître d'ouvrage, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'infrastructures :
 - suivi des marchés et des maîtres d'œuvre, ainsi que des activités de programmation et d'exécution ;
 - gestion administrative et financière des projets ;
 - montage technique, financier et institutionnel des projets ;
- conception, mise en œuvre et suivi des programmes de renforcement des capacités du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), et des entreprises publiques et organismes sous tutelle (ODR, OVD, BEAU, BTC) ; coordination de l'assistance technique, des actions de formation, de l'appui logistique et mise en œuvre d'études ponctuelles ;
- contribution à la définition de stratégies sectorielles à moyen et long terme ;
- reconstruction d'un fonds documentaire technique sur l'ensemble des études dans le domaine des routes, voiries et autres projets d'infrastructures réalisés en République Démocratique du Congo ;
- interface avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ;
- maintien du cadre de résultats
- processus monitoring & évaluation générale du projet

c) La Cellule Infrastructures comprend en son sein :

- trois (3) sections opérationnelles ci-après :
 - Routes ;
 - Voiries ;
 - Administration et Finances.
- Quatre (4) unités :

- Environnement et social ;
- Passation des Marchés ;
- Audit interne ;
- Géomatique et Numérique.

3 MISSION DE L'EXPERT

3.1 Objectif de la mission

Sous l'autorité Chef de Projet de l'UEP, l'Ingénieur Contrôleur des travaux aura pour mission principale, l'appui à la mise en œuvre des opérations et activités liées à l'exécution du projet.

Il travaillera en étroite collaboration avec tout le personnel de l'Unité d'Exécution du Projet et de la Cellule Infrastructures pour la bonne marche du projet.

3.2 Attribution et tâches

L'Ingénieur Contrôleur des travaux est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

- Participer à la mise en œuvre globale des activités de l'UEP;
- Établir le rapport mensuel et trimestriel des activités du projet ;
- Réaliser ou participer à la préparation et à la réalisation de toutes les études techniques à réaliser dans les volets requérant la gestion ou l'implication de l'Unité d'Exécution du Projet, rechercher la qualité des documents produits par les consultants recrutés dans le cadre du Projet, à travers les tâches suivantes :
 - participer à l'élaboration des Termes de référence pour le recrutement des firmes chargées de la réalisation des études techniques ;
 - analyser les manifestations d'intérêts, propositions techniques et financières des firmes;
 - assurer le suivi contrats des firmes chargés des études techniques (tenue à jour des tableaux de bord et des fiches de marchés) ;
 - analyser les rapports d'avant-projet sommaire et avant-projet détaillé des études techniques ;
 - approuver les factures des firmes chargées des études techniques ;
 - analyser les dossiers d'appels d'offres des travaux ;
 - traiter les courriers en relation avec les dossiers suivis ;
 - participer aux réunions et préparation de compte-rendu
- Suivi de l'exécution de l'ensemble des activités du projet notamment : (i) travaux de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa, (ii) travaux d'aménagement du site érosif de Kindele et (iii) travaux de construction du pont sur la rivière N'djili de 60 à 80

mètre de portée. Pour chacune de ces activités, l'ingénieur Contrôleur aura les responsabilités suivantes :

- Vérification des décomptes mensuels des travaux ;
 - Suivi du planning d'exécution des travaux ;
 - Suivi de la mise en œuvre du plan de décaissement ;
 - Organisation des visites des travaux ;
 - participation aux réunions et préparation des comptes rendus correspondants ;
 - traitement des courriers ;
 - maîtrise d'ouvrage délégué.
- Réaliser toutes autres tâches qui lui seront confiées en rapport avec les activités du projet.

3.3 Les opérations à charge de l'Expert

L'Ingénieur Contrôleur des travaux aura les opérations suivantes à sa charge:

- Travaux de réhabilitation des voiries de la ville de Kinshasa (35,8 Km) ;
- Travaux d'aménagement du site érosif de Kindele et reconstruction de la section de la route endommagée

3.4 Rapports à produire par l'Expert

L'Ingénieur Contrôleur des travaux produira les rapports suivants :

- Les rapports d'avancement trimestriel de ses activités dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre considéré. Il contribuera de ce fait à l'élaboration du rapport d'activités trimestriel de sa section ;
- Les rapports annuels de ses activités dans les 45 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de sa mission.

4 DUREE ET LIEU DE LA MISSION

L'Ingénieur Contrôleur des travaux signera un contrat de 12 mois renouvelable sur la base de l'évaluation des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures. Il sera basé à Kinshasa, au siège de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).

5 PROFIL DE L'EXPERT

L'Ingénieur Contrôleur des travaux est un expert national de bon niveau disposant des compétences suivantes :

- Ingénieur en Génie civil, des Travaux Publics de niveau universitaire (bac + 5) ;
- Expérience de cinq (5) ans au minimum dans le secteur des infrastructures routières ;
- Expérience dans les activités suivantes au cours des cinq dernières années :

- Avoir au moins une (1) expérience dans l'élaboration des DAO pour la réalisation de travaux routiers ou de voirie et d'ouvrages d'art et d'assainissement (ponts, dalots, etc.) ;
 - Avoir au moins une (1) expérience d'analyse des propositions techniques pour la contractualisation des études techniques ou contrôle et surveillance des travaux routiers ou des voiries aux Entreprises privées ;
 - Avoir au moins une expérience dans la gestion des travaux de réhabilitation ou aménagement ou entretien de routes d'intérêt général d'un linéaire d'au moins 10 km ou plusieurs expériences de gestion d'un linéaire cumulé de 10 km ;
- Bonne maîtrise des logiciels informatiques standards (MS Office).
 - Parler et écrire parfaitement le français ;

6 CRITERES DE PERFORMANCES CLES

La performance de l'Ingénieur Contrôleur des travaux sera mesurée sur la base des indicateurs suivants :

- Respect des termes de référence ;
- Qualité et fréquence du rapportage sur le suivi des différentes activités ;
- Qualité et ponctualité des revues des documents techniques ;
- Le respect par les firmes des plannings contractuels ;
- L'émission des avis sur les rapports des consultants dans les délais contractuels ;
- L'approbation des décomptes dans les délais contractuels.

7 INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures, à travers l'UEP, fournira au Contractuel :

- les documents des projets, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- le bureau et les équipements de travail (Ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, frais de communication,...)